



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Usinor-Sacilor

Question écrite n° 2776

## Texte de la question

M. François Grosdidier attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur les conséquences du dépôt de bilan de Saarstahl. Il souhaite connaître le montant exact des sommes englouties à ce jour par le groupe Usinor-Sacilor dans cette affaire et savoir si ce groupe national risque de devoir régler, directement ou par l'intermédiaire de DHS et donc de Dilling, la dette de Saarstahl due notamment au Land de Sarre et à l'État fédéral allemand.

## Texte de la réponse

La persistance des pertes de Saarstahl, dans une conjoncture très déprimée en 1992, et leur accentuation, dans les premiers mois de 1993, ont conduit le groupe Usinor-Sacilor à renoncer à soutenir cette filiale déficitaire lorsqu'il est apparu qu'au-delà du cumul des résultats déjà constatés, conduisant à une dépréciation de 0,9 milliard de francs, le maintien de sa participation risquait de l'exposer à des charges insupportables. C'est ainsi que le dépôt de bilan est intervenu le 18 mai 1993 et que la procédure de règlement judiciaire a été ouverte le 31 juillet 1993. Les développements de cette procédure permettent désormais d'estimer l'impact sur les comptes d'Usinor-Sacilor aux valeurs suivantes, en milliards de francs :

## Données clés

**Auteur :** [M. Grosdidier François](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2776

**Rubrique :** Siderurgie

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 1993, page 1788

**Réponse publiée le :** 18 avril 1994, page 1939